

Gérard Davet
Fabrice Lhomme

Les juges et l'assassin

L'enquête secrète
au cœur du pouvoir

Flammarion

ENQUÊTE

Gérard Davet
Fabrice Lhomme

Les juges et l'assassin

L'enquête secrète
au cœur du pouvoir

Flammarion

ENQUÊTE

Gérard Davet et Fabrice Lhomme

Les juges et l'assassin

Flammarion

Gérard Davet et Fabrice Lhomme

Les juges et l'assassin

Flammarion

© Éditions Flammarion, Paris, 2025

ISBN Numérique : 9782080419231

ISBN Web : 9782080419224

Le livre a été imprimé sous les références :

ISBN : 9782080419194

Ouvrage composé et converti par [Pixellence](#) (59100 Roubaix)

Présentation de l'éditeur

Trois juges. Un assassin : le Covid-19, et ses 170 000 victimes françaises.
Pour combien de complices ?

Pendant cinq ans, ces magistrats ont rassemblé un million de documents secrets, convoqué des centaines de personnes, mis en cause trois ministres.
Une formidable enquête politico-judiciaire qui aurait dû rester cachée, à jamais.

Le pouvoir l'aurait bien voulu.

Pourtant, nous allons tout vous révéler.

Gérard Davet et Fabrice Lhomme sont grands reporters au journal *Le Monde*. Ils ont publié ensemble douze livres d'enquête, dont plusieurs best-sellers comme *Sarko m'a tuer*, « *Un président ne devrait pas dire ça...* » ou *Le Traître et le Néant*.

Du même auteur

Gérard Davet et Fabrice Lhomme

Avec Pierre Van Hove, *L'Obsession du pouvoir*, Delcourt, 2022.

Le Traître et le Néant, Fayard, 2021 ; Pluriel, 2022.

Histoire secrète de la droite française. Vol. 2. Apocalypse : les années Fillon, Fayard, 2020 ; Pluriel, 2021.

Histoire secrète de la droite française. Vol. 1. La haine : les années Sarko, Fayard, 2019.

(dir.) *Inch'Allah : l'islamisation à visage découvert : une enquête spotlight en Seine-Saint-Denis*, Fayard, 2018.

« Un président ne devrait pas dire ça... » : les secrets d'un quinquennat, Stock, 2016 ; Points, 2017.

La clef. Révélation sur la fraude fiscale du siècle, Stock, 2015.

Sarko s'est tuer, Stock, 2014.

L'homme qui voulut être roi, Stock, 2013.

French corruption, Stock, 2013.

Sarko m'a tuer, Stock, 2011 ; J'ai lu, 2012.

Fabrice Lhomme

Avec Fabrice Arfi, *L'affaire Bettencourt : un scandale d'État*, Don Quichotte Éditions, 2010.

— *Le contrat : Karachi, l'affaire que Sarkozy voudrait oublier*, Stock, 2010.

Renaud van Ruymbeke : le juge, Éditions Privé, 2007.

Le procès du Tour, Denoël, 2000.

Les juges et l'assassin

À Sylvie, Lisa et Nicolas,
Pour leur amour, leur soutien constant,
depuis toutes ces années...
Ils sont plus que jamais l'essentiel.
Céret, octobre 2024.
G.D.

À Élodie,
La Sirène de Calvi,
Devenue la femme de ma vie.
Paris, octobre 2024.
F.L.

« Personne ne réparera les torts commis mais tous les torts seront oubliés. »

Milan Kundera, *La Plaisanterie*

PROLOGUE

Responsables mais pas coupables ?

D'abord, deux chiffres.

Le premier, connu, est tragique : 170 000, soit le nombre de décès imputables au Covid-19, en France, entre 2020 et 2025.

Le second, que nous révélons, est stupéfiant : 51, comme le nombre de rapports, plans d'action et circulaires officiels produits par l'administration française ou le Parlement entre 2001 et 2019, et ce pour prévenir de l'imminence d'une pandémie et anticiper les moyens à mettre en œuvre pour l'endiguer.

Mettre en regard ces deux chiffres a quelque chose de vertigineux.

Comment, malgré tous ces documents officiels rédigés avant l'irruption du virus, a-t-on pu comptabiliser autant de morts – 100 par jour depuis cinq ans ? Que s'est-il vraiment passé ? Pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas su réagir à temps, dès les premières semaines de la crise ? Le bilan humain, à cette aune, aurait-il pu/dû être moins lourd ?

Répondre à ces questions cruciales, et à quelques autres tout aussi importantes, voilà ce qui a motivé cette enquête, ou plutôt ce voyage en terre inconnue.

Car rien, vraiment rien ne nous prédestinait à cette immersion de près de cinq ans dans les coulisses d'une catastrophe sanitaire d'une ampleur inédite.

Rappelez-vous, c'était au début de l'année 2020, l'apparition d'un virus inconnu venu de Chine, d'abord ignoré, avant que tout s'emballe : les premiers morts, la recherche éperdue de protections (gel hydroalcoolique, masques, gants...), l'attente désespérée d'un vaccin, un premier

confinement, le 17 mars, et un pays sous cloche, à l'arrêt, en état de sidération...

La gestion de la crise par le pouvoir, incarné par le duo Emmanuel Macron-Édouard Philippe, a rapidement suscité de vives critiques, notamment s'agissant de la pénurie de masques, dont il sera beaucoup question dans cet ouvrage. Elles ont été fermement repoussées par l'exécutif, sur le thème : « On a tout bien fait », et sa variante : « Personne n'a fait mieux. » Tel n'est pas le sentiment de nombreuses victimes et de leurs proches ; les plus déterminés ont déposé plainte contre plusieurs anciens ministres devant la Cour de justice de la République (CJR), entraînant l'ouverture d'une instruction judiciaire.

Pour nous, tout a vraiment commencé au printemps 2020, en plein confinement, lorsque nous nous sommes décidés à mener pour *Le Monde* une enquête de fond sur la gestion de la crise du Covid par le gouvernement. À l'automne 2020, nos articles publiés, nous nous apprêtions à passer à autre chose. C'est à ce moment-là, après plusieurs manœuvres d'approche, que nous sommes parvenus à établir un contact avec une nouvelle source, « bien informée », pour reprendre le cliché journalistique. Nous l'avons alors vue, à plusieurs reprises, les mois suivants. D'abord à Paris, où il a fallu trouver des lieux discrets. Puis dans des halls de gare, ou même à bonne distance de la capitale, dans des hôtels sans charme.

Cette personne, nous le savions, pouvait éventuellement nous permettre d'en savoir plus sur l'enquête ouverte entretemps par la Cour de justice de la République (CJR), visant principalement Édouard Philippe, Agnès Buzyn et Olivier Véran. Protégé par son statut présidentiel et l'immunité qui s'y attache, Emmanuel Macron est, quant à lui, à l'abri de la justice. Restait encore à la convaincre, cette source. Pour cela, il a fallu la rassurer, lui faire comprendre notre travail, garantir son anonymat. Des heures de discussions, à s'appriivoiser mutuellement. Nous devons gagner sa confiance. Une gageure.

Est-ce une femme, un homme ? Un(e) fonctionnaire ? Un(e) responsable politique ? Une personne ayant des comptes à régler ? Ou au contraire parfaitement désintéressée ? Nous ne pouvons évidemment apporter le moindre indice, la moindre précision la concernant ; son identité doit rester secrète. Il faut le rappeler, aucune enquête n'existe sans sources, qu'il est

impératif de protéger, car elles prennent des risques importants. Que celle dont il est question ici soit chaleureusement remerciée.

Et puis, qu'importent le nom, la profession, le profil et même les motivations des citoyennes et des citoyens prêts à aider les journalistes dans leur travail, la seule chose qui compte, c'est la fiabilité de leurs informations.

Mais nous ne pouvions nous contenter, pour une enquête de cette ampleur, d'une seule source. Il nous fallait trouver d'autres « bonnes volontés », susceptibles de nous fournir des éléments de contexte, des précisions sur le déroulé de telle ou telle perquisition par exemple, des informations internes à la CJR ou encore des éléments relatifs aux trois juges qui, tenus au secret de l'instruction, ne pouvaient pas s'exprimer, ni même nous rencontrer, et encore moins, évidemment, nous permettre d'accéder à la procédure... Nous avons également besoin de documents « extrajudiciaires », souvent confidentiels ; il nous fallait comprendre l'administration française, ses strates, ses rouages, identifier les lanceurs d'alerte potentiels au sein de cette longue chaîne humaine. Cela a pris du temps, beaucoup de temps, mais le journalisme dit d'investigation, c'est l'école de la patience. Après des mois d'efforts, de doutes, d'espoirs déçus, nous sommes parvenus à nos fins.

Plusieurs personnes ont pu nous apporter leurs précieuses lumières et nous fournir des documents exclusifs. Nous avons ainsi réussi à accéder au Graal : le dossier judiciaire, du moins ses premiers éléments. Au fil des mois, puis des années, nous avons fini par prendre connaissance de la totalité de la procédure – rappelons qu'un journaliste n'est pas astreint au secret de l'instruction.

Rapidement, un sentiment de vertige nous a envahis, tant étaient nombreuses les pièces – et les informations. Mails, SMS, rapports, notes, interrogatoires, photos, croquis, scellés... Jamais dans notre carrière nous n'avions eu à traiter une telle masse de données. D'après nos calculs, le dossier judiciaire compte plus de 25 000 cotes, soit largement plus d'1 million de pages !

La plupart du temps, et nous n'échappons pas à la règle, lorsque des journalistes se lancent dans une enquête, ils regrettent de ne pas disposer de suffisamment d'informations ; cette fois, nous déplorions presque d'en avoir trop récolté... Pour une large part, des dizaines de milliers de documents puisés au sein – et parfois au sommet – de l'État français.

Dans son film *Le Juge et l'Assassin* (1976), le regretté Bertrand Tavernier mettait en scène un magistrat de province à la poursuite, à la fin du XIX^e siècle, d'un tueur en série sillonnant l'Hexagone et semant la terreur et la désolation sur son chemin. Eux-mêmes parfaitement inconnus du grand public, les trois juges de la CJR ont investigué sans relâche sur les traces d'un autre meurtrier impitoyable, nommé Covid-19, mais surtout traqué ses complices éventuels, aussi bien dans les recoins de l'administration qu'au plus haut niveau de l'exécutif. Pour ce faire, ils ont déployé des moyens considérables – disproportionnés, diront certains. Peut-être se sont-ils aussi laissé happer par leur enquête, se perdant parfois dans des détails, ignorant certaines pistes... Ils n'ont certes pas eu réponse à tout : un magistrat reste faillible et la justice est par principe imparfaite. Surtout lorsqu'elle est aux prises avec une affaire hors norme.

Si l'instruction judiciaire conduite par la CJR est atypique à tous points de vue, ce livre ne l'est pas moins. Il se veut en effet une restitution fidèle des investigations conduites dans la plus totale confidentialité par les trois membres de la commission d'instruction. Dans le sillage des magistrats et des enquêteurs, nous nous sommes concentrés, comme eux, sur les six premiers mois de la crise, la période clé, celle où tout s'est joué. Et où tout a déraillé. Quitte, comme les juges, à faire certaines impasses. Par exemple sur les deux autres confinements (fin 2020 et printemps 2021), sur lesquels les magistrats n'ont pas été autorisés à enquêter, la course aux vaccins ou encore les ratés de la diplomatie française, mais aussi ceux de l'OMS, notamment au début de la crise.

Il y aurait tant à écrire sur ces sujets-là, aussi.

Malgré ces « trous dans la raquette », l'enquête de la CJR, passée sous les radars politiques et médiatiques – fait rare s'agissant d'une affaire sensible, rien n'a jamais filtré de son contenu –, s'est révélée tellement riche qu'elle se devait d'être relatée en longueur. Outre qu'elle éclaire les dessous d'un drame sanitaire appelé à rester dans les livres d'histoire, elle fourmille de révélations sur les coulisses d'une crise majeure vue depuis le cœur de l'État, dont elle met au jour le fonctionnement, et plus encore les dysfonctionnements.

Le contenu de cette enquête, extraordinaire par son ampleur, aurait pu rester pour toujours inconnu de tous, cadencé à triple tour dans les archives du ministère de la Justice. Parce que la Cour de justice de la République, créée en 1993, se distingue par son opacité structurelle : ainsi,

contrairement aux juridictions de droit commun, la CJR n'autorise aucune constitution de partie civile. Concrètement, même si cela peut sembler aberrant – et injuste –, les plaignants, en l'occurrence les victimes et leurs proches, pas plus que leurs avocats n'ont accès à la procédure ! Comme s'il fallait s'assurer que jamais personne ne sache ce qu'il se trame dans les alcôves du pouvoir lorsqu'il est soupçonné d'avoir fauté.

Seule compétente pour enquêter, et le cas échéant juger, les membres du gouvernement suspectés d'avoir commis un délit ou un crime dans l'exercice de leurs fonctions, la CJR a donc vocation à œuvrer dans la pénombre. L'image exécrationnelle qu'elle renvoie comporte toutefois sa part d'injustice. Car les magistrats qui siègent à la commission d'instruction font leur travail comme n'importe quels juges dans d'autres juridictions. Avec, dans un coin de leur tête, cette déclaration restée fameuse de l'ancienne ministre socialiste Georgina Dufoix, sur TF1, le 4 novembre 1991, alors qu'elle était poursuivie pour « homicide involontaire » devant la CJR, dans l'affaire du « sang contaminé » : « Je me sens tout à fait responsable ; pour autant, je ne me sens pas coupable. » De fait elle sera relaxée.

Responsable mais pas coupable, on en est toujours là semble-t-il, vingt-cinq ans plus tard, sur cette ligne de crête où il est bien difficile de cheminer. Un ministre, quand il prend une décision politique, doit-il redouter d'en payer le prix, plus tard, sur le plan pénal ? Une chose est certaine, la CJR répond à un impératif démocratique. Figure morale incontestée, l'ex-garde des Sceaux Robert Badinter, décédé en février 2024, le rappelait dans un livre qu'il a préfacé, *Les Ministres devant la justice*¹ : « Assurer l'impunité du ministre pour des infractions qu'il aurait commises dans l'exercice de ses fonctions, ce serait méconnaître les exigences de la démocratie et le principe de l'égalité des citoyens devant la loi pénale. »

L'absence de partie civile rendait, de notre point de vue, ce livre d'autant plus indispensable. Il fallait mettre sur la place publique des informations d'intérêt général qui, sinon, avaient manifestement vocation à rester... confinées. Et puis, même si ce livre ne saurait être – ce n'est pas notre rôle de journalistes d'enquête – un « hommage » aux victimes, directes ou indirectes, du virus, il permettra peut-être de comprendre comment et pourquoi cette crise sanitaire a causé tant de dégâts humains.

À ce propos, tous les témoignages détaillés dans cet ouvrage sont issus de l'enquête judiciaire, sauf ceux de certains plaignants, à l'origine de la procédure, que nous avons rencontrés avant de nous lancer dans cette

investigation. Il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu – et il n'y aura sans doute jamais – d'hommage national aux victimes, pourtant promis à l'époque par l'exécutif. « Il y aura évidemment ce moment d'hommage et de deuil pour la Nation », annonçait par exemple, le 14 avril 2021, le futur Premier ministre Gabriel Attal, alors simple porte-parole du gouvernement.

Résumons.

Pas de cérémonie officielle.

Pas de communication publique du contenu de l'enquête des juges de la Cour de justice de la République.

Pas de procès, peut-être – vous le découvrirez à la fin de ce livre...

Comme s'il fallait effacer cet épisode tragique des mémoires. Un oubli souhaité par beaucoup, et peut-être même par une partie de l'opinion publique, si prompte à enterrer les épisodes sombres de l'histoire. A fortiori lorsqu'elle ne dispose pas, comme dans l'affaire du Covid, des éléments pour comprendre ce qui s'est joué. Ces éléments, les voici.

Plongez avec nous dans les coulisses d'une affaire d'État.

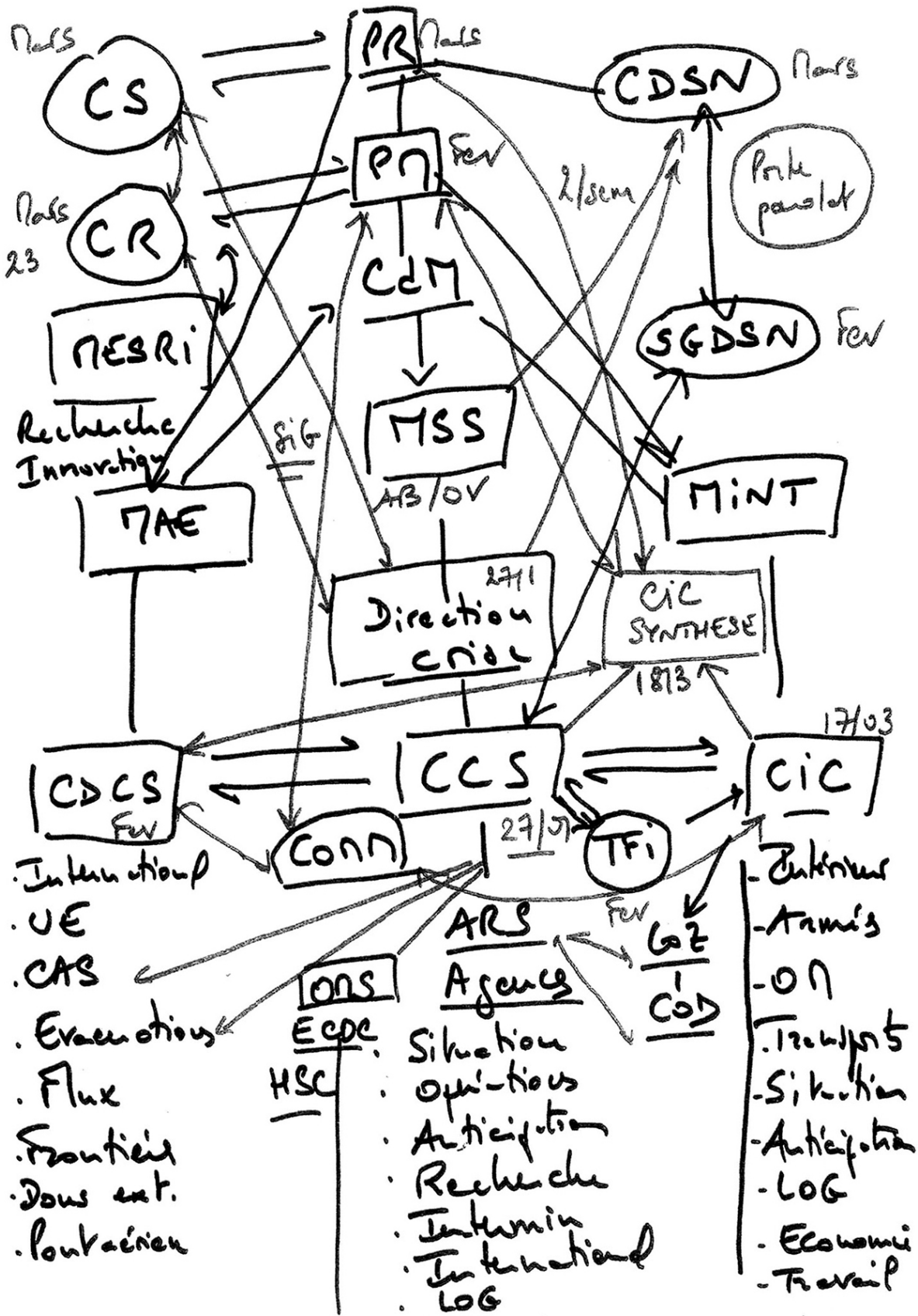


Schéma – dont l'auteur est inconnu ; rédigé à Matignon début 2020, il décrit l'organisation imaginée par l'État français pour lutter contre le Covid-19.

PARTIE I

L'ASSASSIN

Le coronavirus, apparu en France aux premiers jours de l'année 2020, est un impitoyable tueur en série.

Mais les autorités sanitaires et politiques ne sont absolument pas prêtes à faire face à la menace...

« SI MON PÈRE AVAIT EU UN MASQUE... »

Julie Grasset a 41 ans.

Elle est directrice de mission dans un cabinet de conseil en management. Elle est surtout « irresponsable ».

C'est en tout cas le jugement abrupt d'Emmanuel Macron qui, le 31 mars 2020, en pleine crise du Covid-19, déclare : « Je pense que toutes celles et ceux qui cherchent déjà à faire des procès, alors que nous n'avons pas gagné la guerre, sont irresponsables. »

Cinq ans après, Julie Grasset n'a pas digéré les propos présidentiels. Et son père, Patrick Grasset, décédé le 25 mars 2020, lui manque toujours autant.

Elle fait partie, avec son frère, de ces proches de victimes du Covid qui ont déposé une plainte auprès de la CJR. Cette dernière en a enregistré plus de 20 000, mais la quasi-totalité ont été jugées irrecevables. La leur, au contraire, a été acceptée par une commission ad hoc ; elle est instruite depuis juillet 2020 par trois magistrats. Julie Grasset sait bien qu'elle ne pourra déposer aucun recours contre les décisions de la CJR, ni se faire assister par un avocat lors de ses auditions. Elle devine aussi qu'un non-lieu général est possible, voire probable, et qu'elle ne saura jamais rien de l'enquête, pourtant extrêmement riche en documents, témoignages et révélations, menée par les juges, puisque la loi lui interdit l'accès à la procédure. Elle pressent enfin, connaissant l'historique de la CJR, que s'ils devaient renvoyer un ou plusieurs ministres devant la formation de jugement, l'espoir d'obtenir une condamnation serait de toute façon illusoire.

Mais elle n'abandonnera pas pour autant le combat mené contre le gouvernement Philippe et le Président Macron.

Le 15 mars 2020, son père, ancien cadre supérieur – cruelle ironie de l'histoire – dans le secteur de la santé, souffrant de comorbidités (diabète et problèmes thyroïdiens), est allé voter, comme beaucoup de Français, et ce alors que l'Italie était déjà confinée, le Covid-19 progressant de façon exponentielle. Mais Emmanuel Macron avait décidé de maintenir ces élections, avant de se résoudre, le 17 mars, à confiner le pays. En l'absence de masques, de tests et, évidemment, de vaccins.

« On a l'Italie qui crève à nos portes. Et nous, on vote... » C'est Julie Grasset qui s'exprime, avec ses mots – et ses maux. Nous l'avons rencontrée, longuement.

Elle tente de garder de la mesure dans ses propos et de rester lucide. « On m'a empêchée de survivre à mon père, dit-elle froidement. Il n'a pas été hospitalisé, pas pris en charge, pas testé, pas soigné... Mon père est mort parce qu'on ne l'a pas protégé. » Le 18 mars 2020, un médecin, au vu des symptômes qu'il développe, conseille à Patrick Grasset de se confiner. Le 21 mars, il a déjà perdu 5 kilos et la fièvre ne descend pas sous les 39° C. Le 23 mars, il téléphone au 15, mais il ne peut être pris en charge, on lui conseille de prendre du Doliprane... Le 24 mars, son médecin traitant se déplace à son domicile. Trop tard : le lendemain matin, à 7 heures, Patrick Grasset rend son dernier souffle, chez lui. Il avait 67 ans.

Sa fille se souvient : « Même sa dépouille n'a pas été respectée. Les pompes funèbres ont réalisé une mise en bière immédiate, sans que la famille en soit informée, et il a été incinéré en catimini, quelques heures seulement après son décès. Contre ma volonté, celle de mon frère, celle de ma mère... Nous n'avons pas pu le revoir. Nous ne le reverrons jamais. On ne sait même pas si c'est lui qui était dans le cercueil, cercueil que l'on n'a même pas pu choisir... » Ce chagrin infini partagé par les proches des quelque 170 000 morts du Covid en France, la directrice de mission l'exprime avec émotion : « Je n'ai pas pu lui dire au revoir. Je n'ai pas pu honorer sa mémoire. Je n'ai pas pu lui dire que je l'aimais. Je ne sais même pas comment il est parti. Je ne sais même pas s'il a eu peur. Je ne sais rien. »

Voilà pourquoi elle a déposé plainte.

Elle en veut au gouvernement, aux mesures prises, et plus encore à celles qui ne l'ont pas été, ou alors trop tard... « C'est le devoir d'une société que

de s'interroger sur ce qui a été fait, pour faire mieux encore », dit-elle, histoire de rappeler que sa démarche est aussi d'intérêt public.

« Les morts ont été réduits à des chiffres »

Elle compte sur la justice pour dégager des responsabilités. « Il n'y a rien eu non plus pour accompagner les familles, qui se sont pris un mur, dénonce-t-elle, aucun hommage n'a même jamais été rendu aux victimes, contrairement aux promesses faites. Je suis en colère. Les morts ont été réduits à des chiffres. » Elle a fondé une association, elle se bat. « Je ne voudrais pas que les morts du Covid tombent dans l'oubli », dit-elle, habitée par le sentiment que l'État français a gommé ces morts comme on se débarrasse d'un vilain souvenir.

Julie Grasset ne comprend pas comment le pays a pu, au fil des ans, baisser la garde en matière de précaution sanitaire. « La réalité, rappelle-t-elle, c'est qu'effectivement, il n'y a pas eu de masques et après il n'y aura pas de tests. En fait, cette crise, c'est une suite d'impréparations. Mon frère est aide-soignant à l'hôpital ; il n'y a pas eu de blouses pour les soignants, pas de place pour accueillir les patients. Et derrière, une logique de tri s'est installée. »

De son point de vue, si le pays avait su se préparer à une crise en réalité pas si imprévisible que cela, tout aurait pu être différent... « Si mon père avait eu un masque début mars, peut-être serait-il encore vivant », ressasse-t-elle.

Vous noterez le « peut-être » ; Julie Grasset n'a vraiment rien d'une « irresponsable ».

Bien au contraire, elle croit aux efforts, parfois lents, d'une justice indépendante, pour déterminer si la gestion gouvernementale de la crise a été entachée de fautes susceptibles de revêtir une qualification pénale. Elle évoque pêle-mêle les « injonctions contradictoires » de l'État, « l'attitude désinvolte » de la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, déniait la moindre efficacité aux masques... Elle se souvient, aussi, que les soignants étaient dans la rue, en décembre 2019, juste avant l'irruption du virus tueur, pour protester contre le manque de moyens... « L'anticipation, blâme-t-elle,

c'est leur job, aux politiques, mais il n'y a aucune culture de la prévention, en France. Et on se gargarise de notre soi-disant puissance... »

Son avocat l'a accompagnée jusqu'aux portes du cabinet des juges de la CJR. Sans aller plus loin. Il n'en a pas le droit. Les plaignants sont seuls, devant cette juridiction. Elle a remis elle-même des documents aux magistrats. « Je ne fais pas la justice sur un plateau de télévision ou dans les journaux, explique Julie Grasset. J'ai tout donné aux juges, des éléments à charge qui me permettent d'avancer que des fautes pénales caractérisées ont été commises. » Oui, elle le répète car elle en est convaincue, « les ministres en place à l'époque ont commis des fautes ». Elle ne se fait néanmoins aucune illusion. « J'ai peu d'espoir », soupire-t-elle. Elle redoute le jeu des pressions politiques, sans parler du temps qui brouille les mémoires et, parfois, efface les scandales...

Julie Grasset souhaite que soit reconnu « le statut de victimes », elle exige des « réponses aux questions » qu'elle se pose sans cesse depuis cinq ans. Il n'est pas question d'argent, seulement de reconnaissance : « La vie de mon père, elle n'a pas de prix, je ne cherche pas des indemnités, je veux juste que les gens que nous avons élus rendent des comptes. La politique, c'est aussi se préparer au pire. » Elle balaie la défense des ministres : « Leurs arguments, c'est de dire : "On a fait le mieux possible, et on a été meilleurs que beaucoup de pays." C'est vertigineux, tellement c'est hors-sol ! 170 000 morts ! Penchons-nous sur ce qu'on a fait nous, pas sur les autres, au lieu de dire : "On a limité la casse." »

Elle a retrouvé les cendres de son père, dans une urne, posée sur un coin de bureau, le 19 mai 2020, à la veille de son 37^e anniversaire. Durant le confinement, pendant plusieurs mois, Patrick Grasset était pourtant encore présent au domicile de sa fille. Sur son petit balcon, sous la forme d'une photo, éclairée par une bougie, restée allumée tout ce temps. Un simple cliché, agrandi, devant lequel elle se recueillait quand elle allait trop mal, que le désespoir lui tordait les tripes.

« La douleur est tellement épouvantable, confie-t-elle. J'ai eu des problèmes gynécologiques, j'ai perdu du sang, tellement tout cela a été d'une violence inouïe... Je suis toujours sous antidépresseurs, je prends des anxiolytiques, parce que c'est trop dur. En fait, tout cela est monstrueux. C'est dégueulasse. J'ai été une bonne citoyenne, exemplaire, et puis j'ai payé le prix fort, à cause de l'impréparation, de l'incurie... » Elle vit avec un regret éternel, comme on porte un fardeau, de même que les autres

proches de victimes : « Ils sont partis seuls, sans personne pour leur tenir la main. »

Non, décidément, n'en déplaie au chef de l'État, pas plus Julie Grasset que les autres plaignants ne sont « irresponsables ».

Ils veulent juste savoir.

Ironiquement, si le président de la République n'a pu être interrogé par les juges de la CJR, c'est précisément parce que la Constitution, s'agissant des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, consacre son... irresponsabilité. Une immunité dont ne peuvent en revanche se prévaloir les ministres, sur lesquels les plaignants ont donc concentré leurs flèches.

Mais, avant toute mise en cause, les magistrats, à la poursuite d'un assassin sans visage, vont devoir retracer le déroulé des événements. Revenir à la genèse.

ACTE I – AUTOPSIE D'UN MEURTRE

Janvier 2020, un mystérieux virus venu de Chine déferle sur l'Hexagone. Le pouvoir, traumatisé par l'épisode des Gilets jaunes et obnubilé par la réforme des retraites, sous-estime le danger. Voici le récit d'une faillite d'État...

Chapitre 1

Le temps de l'insouciance

Un doux soleil hivernal inonde la Balagne.

En cette toute fin d'année 2019, Agnès Buzyn décompresse sur la terrasse de sa résidence secondaire. Elle savoure ces quelques jours de repos en Corse, où elle est arrivée le 25 décembre. Dès qu'elle en a l'occasion, elle n'aime rien tant que se ressourcer dans cette demeure de caractère, profitant des paysages uniques qu'offre cette région prisée des touristes.

Tout serait parfait, n'était-ce cet étrange virus apparu en Chine, qu'elle assure avoir découvert depuis son lieu de villégiature, sur un blog, juste après Noël. Avant tout le monde.

Dès son retour à Paris, pour le réveillon du Nouvel An, la ministre des Solidarités et de la Santé du gouvernement d'Édouard Philippe retrouve ses (rares) collaborateurs, avenue de Ségur. C'est qu'en cette période de fêtes les cabinets ministériels tournent au ralenti.

Quant à son conseiller dédié aux crises sanitaires, le Dr Grégory Émery, il s'apprête, lui, à partir en congés. Le samedi 4 janvier 2020, il doit s'envoler pour la Malaisie. Sans téléphone ni ordinateur professionnels, consignes de sécurité obligent... « J'étais très fatigué », se souvient-il. La faute à ce spectaculaire incendie, en septembre 2019, dans une usine de produits chimiques de la société Lubrizol, en Normandie, dont il lui a fallu gérer les conséquences. Il veut souffler, partir le plus loin possible. « J'étais coupé du monde, mon objectif est de déconnecter », confie-t-il aux juges. Il y a bien eu la réunion de sécurité sanitaire (RSS), qui se déroule chaque semaine au ministère de la Santé – habituellement, c'est le mercredi, mais

elle a été avancée au mardi 31 décembre, en raison du Nouvel An –, toutefois, aucun sujet alarmant n’y a été évoqué. « Lors de cette réunion il n’est fait mention d’aucune émergence du virus, ni de cas de pneumopathie », confirme-t-il.

Le Dr Émery peut préparer sereinement ses valises.

La veille, le 31 décembre 2019, l’Organisation mondiale de la santé (OMS) prend connaissance d’une information présentée sur le site Web de la Commission sanitaire municipale de Wuhan ; elle fait état de cas de « pneumonie virale » dans cette immense ville située à l’est de la République populaire de Chine et forte de 9 millions d’habitants. Le bureau de l’OMS en Chine communique cette information au siège de l’Organisation pour le Pacifique occidental. De son côté, la plateforme de veille épidémiologique de l’OMS est destinataire du même type d’information, cette fois diffusée par ProMED (programme de la Société internationale des maladies infectieuses). Vingt-sept cas de pneumopathie sont – officiellement – recensés.

« Absence apparente de transmission »

Certes, la maladie n’en est qu’à ses prodromes, mais c’est le véritable acte de naissance de ce qui deviendra la crise mondiale du Covid-19.

Le 2 janvier 2020 une veille est mise en place par la structure désignée par le ministère de la Santé pour gérer les crises, le Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (Corruss) – l’administration française voue une passion immodérée aux sigles et autres acronymes. Jérôme Salomon, le directeur général de la santé (DGS), est à la manœuvre. Placée directement sous le contrôle du ministre, dont elle doit mettre en œuvre la politique, la Direction générale de la santé veille notamment à la sécurité sanitaire du pays. À 14 h 33, Salomon informe par mail sa ministre revenue à Paris : « Chère Agnès, J’ai fait le point ce matin à 9 heures avec les équipes du Corruss pour récupérer de l’information factuelle concernant l’épidémie de pneumonies virales sévères qui sévit dans une ville chinoise (Wuhan) et fait l’objet de nombreuses dépêches et rumeurs sur les réseaux sociaux. L’OMS est saisie et suit l’investigation étiologique avec les autorités sanitaires chinoises. À ce stade, pas d’élément

sur un “SRAS-like” ou un virus grippal émergent, pas de notion de mortalité imputable. Je te tiendrai informée en temps réel. »

Jérôme Salomon ne se souvient pas que sa ministre de tutelle ait mentionné le virus avant ce 2 janvier, il n’a d’ailleurs jamais eu connaissance de l’existence du blog évoqué par sa supérieure hiérarchique. « C’est possible que Mme Agnès Buzyn m’ait averti après le 25 décembre et avant le 31 décembre, date de l’alerte par les Chinois, mais je n’en ai pas retrouvé de trace », dit-il prudemment aux juges. À vrai dire, aucun des nombreux témoins interrogés n’a jamais entendu parler de ce mystérieux blog...

Le vendredi 3 janvier 2020, l’agence nationale Santé publique France (SPF) entre en scène. Placée sous l’autorité de la DGS, SPF, chargée de la veille sanitaire, produit des données officielles.

La responsable d’« astreinte communication » de l’agence relaie par mail auprès de ses responsables les premières informations communiquées par l’OMS sur le virus émergent. Il est question d’« une gravité modérée des cas », de l’« absence apparente de transmission ». L’épidémiologiste précise : « À ce stade, le risque pour la France semble extrêmement limité [...]. Il ne nous semble pas utile de mobiliser les astreignables. »

On découvrira, une fois la crise passée, qu’il aurait fallu réagir immédiatement. Mais à cette date, le virus semble plutôt inoffensif. C’est le temps de l’insouciance...

Trois jours plus tard, le 5 janvier 2020, l’OMS lance une alerte officielle à destination de tous les États membres de l’organisation. Une nouvelle infection respiratoire aiguë est dans la place. À Paris, Santé publique France se met en branle. D’autant que l’alerte médiatique est donnée, via une dépêche de l’Agence France-Presse : l’AFP parle d’une « mystérieuse pneumonie en Chine ». C’est en fait le quotidien *La Voix du Nord* qui avait publié le premier article sur le sujet, deux jours auparavant, dans l’indifférence générale... Geneviève Chêne, la patronne de SPF, nommée en octobre 2019 à ce poste crucial par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, demande par mail à ses équipes d’observer de près ce qui se passe à Wuhan. « Merci, et à surveiller, indique-t-elle. C’est une région assez francophone avec des relations avec la France. »

C’est exact, d’ailleurs, la Direction générale de la santé active ses sources sur place, récupère des informations, certaines intrigantes... Dans une note barrée de la mention « Diffusion restreinte » à laquelle nous avons eu accès,

la DGS évoque le laboratoire P4 de l'institut de virologie de Wuhan, une structure conçue par la France. On y lit : « D'après nos informations, la fondation Mérieux finance, avec l'Institut Pasteur, un chercheur dans ce laboratoire, sans qu'il soit possible, pour l'État, de connaître précisément ce que fait ce chercheur. Celui-ci a été formé au P4 du Manitoba (Canada), alors même que nous soupçonnons des transferts de souches en provenance de ce laboratoire effectués au mépris de toutes les règles de sécurité internationalement reconnues. »

Intéressant, lorsqu'on sait que l'origine du virus reste, aujourd'hui encore, inconnue. Mais l'appareil diplomatique français n'est pas mobilisé par l'exécutif.

Agnès Buzyn, requinquée après son séjour en Balagne, retrouve quant à elle le chemin de l'Élysée, lundi 6 janvier, pour un conseil des ministres de rentrée. Déjà une semaine, au moins, que le virus flambe en Chine, mais avec l'opacité qui caractérise ce pays au régime autoritaire, difficile d'en savoir plus sur le séquençage précis de ce potentiel nouveau coronavirus et sa propagation réelle.

Et puis, en France, il y a d'autres priorités.

Ce 6 janvier, les ministres se pressent au 55, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Ils ont dégusté le traditionnel petit-déjeuner de rentrée au ministère de l'Intérieur, puis, à pied, ont gagné les salons de la présidence, en tentant de bien figurer sur les photos, au plus près du Premier ministre. C'est la course au plus bel emplacement, pour s'imposer dans les revues de presse. Les ministres cancres restent au fond, goguenards.

En général, on ne sait pas grand-chose de ce qui se passe lors de ces conclaves ministériels, à part les comptes rendus sommaires communiqués aux journalistes. Mais nous avons pu consulter les notes prises par Agnès Buzyn et Sibeth Ndiaye, respectivement ministre de la Santé et porte-parole du gouvernement. Ce sont des documents exceptionnels, historiques, même. On y discerne des priorités, voire des obsessions, tels l'islam made in France ou encore la réforme des retraites première mouture qui, déjà, suscitait le scepticisme, voire le rejet des Français. Mais rien sur ce qui taraude alors une petite partie de la communauté scientifique : l'apparition sur la planète d'un nouveau virus.

Le Premier ministre, Édouard Philippe, en poste à Matignon depuis mai 2017, est d'abord intarissable, en préambule de ce conseil des ministres

en forme de rentrée des classes. « Restez humbles », ordonne-t-il, lucide, à ses ministres. Il le sait, la modestie n'est pas la vertu première en Macronie. Elle finira par en payer le prix – élevé.

Alors que la contestation de la réforme des retraites bat son plein, Philippe commence par parler d'une « période de gros temps », pour ensuite se référer à trois dates. 1720 et « l'épidémie de peste » qui fait « 120 000 morts à Marseille » – prémonitoire ? –, 1820 et « l'assassinat du duc de Berry avec le rétablissement de la censure », puis 1920 et la « grève des cheminots ». « Notre pays en a vu d'autres, poursuit le Premier ministre. Il faut viser le plaisir et la confiance du travail bien fait. »

Dans le secret de ce cénacle, le chef de l'État prend ensuite la parole, pour ne plus la lâcher, histoire de rappeler qui est le chef à ce Premier ministre dont l'ombre est un peu trop envahissante à son goût. Sous la V^e République, les Présidents en général, et Emmanuel Macron en particulier, goûtent peu l'impopularité de leurs Premiers ministres, mais encore moins leur popularité...

Macron, en tout cas, a hâte de tourner la page de cette année 2019, restée marquée par le mouvement des Gilets jaunes – né fin 2018 –, quand le pouvoir, passablement déconnecté de la France profonde, a vacillé sous les coups de boutoir d'un peuple en colère, sur fond de vague populiste.

Le chef de l'État a-t-il tiré les leçons de cette jacquerie ? Rien n'est moins sûr. Il envisage désormais de s'attaquer au système des retraites. Son projet ? Une réforme systémique, sans toucher à l'âge de départ. « Est-ce qu'il faut reculer l'âge légal qui est aujourd'hui de 62 ans ? Je ne crois pas. Quand on est soi-même en difficulté, bon courage déjà pour arriver à 62 ans... », annonçait-il d'ailleurs dès le mois d'avril 2019. Quatre ans plus tard, il soutiendra le contraire, imposant l'âge de départ à 64 ans.

« Nous ne devons pas administrer mais gouverner »

2019 fut donc une année chargée : 17 milliards d'euros d'aides consentis pour calmer les ronds-points colonisés par les « Jaunes », une cathédrale Notre-Dame à reconstruire, un Rassemblement national qui atteint les 23 % aux élections européennes, des grognards de la Macronie poursuivis par la justice – Sylvie Goulard, Richard Ferrand, François de Rugy... –, un

attentat islamiste à la préfecture de police de Paris, et donc cette réforme des retraites si mal emmanchée qu'elle attire encore, fin décembre, 1,8 million de Français dans la rue.

Qu'à cela ne tienne, le Président s'obstine devant ses ministres : « Il faut affronter les contradictions du pays, voire ses injonctions paradoxales », dit-il. De la part d'un homme qui a fait du changement de pied permanent une marque de fabrique – au point de désorienter jusqu'à ses plus fidèles soutiens –, la remarque est savoureuse.

« Nous continuons vers le grand large, poursuit-il. Les gouvernements d'avant étaient moins scrutés, moins attaqués. Nous ne devons pas administrer mais gouverner. » Il enchaîne sur une observation à la fois étrange et inquiétante dans la bouche d'un président de la République : « Fut un temps où le pays était soumis aux lois, ce n'est plus le cas. » « Il ne faut pas oublier ce que nous avons fait », dit encore le chef de l'État. « Tenez bon, ne lâchez sur rien. Les gens veulent que le calme revienne », assure-t-il à propos des manifestations et de leur cortège d'incidents. « Il faut tenir sur le cœur de la réforme et trouver vite le compromis, encourage-t-il encore. Il faut être intraitable et ne pas donner l'impression qu'on détricote la réforme. » Comme souvent, il se fait à la fois lyrique et abstrait : « Nous devons poursuivre dans la capacité à projeter le pays dans l'avenir, nous dessinons quelque chose de cohérent. »

Enfin, en dernière partie du conseil des ministres, une discussion s'engage sur l'islamisme. « Il y a plein de communautés, alerte Édouard Philippe. Or, nous n'avons aucun instrument qui permette de traiter une communauté plutôt qu'une autre ! Notre discours positif est trop faible vis-à-vis de ces quartiers délaissés, faut-il d'autres instruments politiques ? » Macron l'interrompt : « Le problème, ce ne sont ni les sachants ni les ignorants, mais les demi-sachants... » Et il ajoute : « Il faut faire du "en même temps" dans les quartiers. » Comprenne qui voudra. Ou pourra.

Chapitre 2

« Qu'est-ce que c'est que ce truc ? »

Les ministres s'égaillent, dans un ballet parfaitement ordonné.

À l'issue du conseil, certains d'entre eux accordent quelques mots aux journalistes, cantonnés dans un recoin de la cour d'honneur. D'autres se contentent d'un salut de la main, puis s'engouffrent dans leur voiture de fonction.

Une sorte de routine politique.

Édouard Philippe, lui, prend Agnès Buzyn à part : « Qu'est-ce que c'est que ce truc ? » l'interroge-t-il à propos du virus chinois. « Ça a duré vingt secondes, c'était un aparté, se remémore-t-il. Elle m'a dit qu'elle regardait, mais qu'elle n'avait pas grand-chose à me dire à ce stade. » Au fil du temps, Buzyn va devenir bien plus précise. « La ministre nous dit que si ce qu'elle voit ressemble à ce qu'elle redoute, il faut prendre l'affaire au sérieux, et on la prend au sérieux », se rappelle Philippe.

Le lendemain, mardi 7 janvier, Buzyn se fend d'un SMS à son fidèle Salomon : « As-tu des nouvelles de l'épidémie chinoise ? » « Oui, je suis cela de près. A priori pas de transmission interhumaine. » Parfaitement rassurant. Mais, hélas, totalement inexact. C'est dire l'étendue de la méconnaissance du virus à cette date. Un premier document officiel est édité à propos du Covid-19, même si on ne l'appelle pas encore comme cela, ce curieux virus. Il émane du service veille et anticipation du Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées (CESPA) – dans la chaîne étatique, les militaires seront, tout au long de la crise, sans doute les plus efficaces, en tout cas les plus réactifs. La fiche de synthèse mentionne ceci :

« Cluster de pneumopathies d'allure virale – Wuhan (Chine), point de situation. »

Document de travail – Diffusion restreinte

DGS : Bulletin de synthèse hebdomadaire pré-RSS du 08/01/2020

TABLE DES MATIERES

1. Signalements / problématiques pour analyse en RSS.....	2
1.1 ANIOS – Contamination du site de production en Hauts de France.....	2
1.2 AMETYCINE: Défaut qualité et rupture de stock	3
1.3 TIAC liées à la consommation d'huîtres dans 11 régions depuis début décembre 2019	5
1.4 Cas de pneumonie d'origine inconnue en Chine	6
2. Signalements transmis pour information	8
2.1 SIGNALEMENTS INTERNATIONAUX.....	8
2.2 SIGNALEMENTS NATIONAUX	8
2.2.1 Cas groupés de Salmonellose - Alpes Maritimes	8
2.2.2 Pathologies infectieuses hivernales, saison 2019-2020.....	9
2.2.3 Dengue dans les Antilles	11
2.2.4 Dengue à La Réunion	13
2.2.5 IIM B en Vendée.....	13
2.2.6 Circulation de la rougeole dans l'agglomération de Strasbourg depuis mi-novembre 2019	15
2.2.7 Décès d'un jeune homme après ingestion de gélules de 2-4 Dinitrophenol	17
2.2.8 Mobilisation de la réserve sanitaire	18
2.2.9 CGR et CP: Etat des stocks nationaux.....	19
3. Signalements / problématiques pour clôture	21
3.1 Surveillance de la dengue en Guyane	21
3.2 Cas groupés de légionellose dans l'ouest de l'agglomération de Strasbourg.....	21
3.3 Suivi des approvisionnements en ALKERAN injectable	23
3.4 Suivi des grèves nationales du 05 décembre 2019	24
4. Synthèse nationale des activités et capacités hospitalières.....	25

Extrait de la synthèse du 8 janvier 2020 réalisée par la Direction générale de la santé, dans laquelle le virus est mentionné pour la première fois.

Le mercredi 8 janvier 2020, à 9 heures, la réunion de sécurité sanitaire (RSS) hebdomadaire débute, au ministère de la Santé. Tous les responsables de la riposte sanitaire française sont présents, on parle d'abord rapidement des vacances, évidemment, puis on passe aux choses sérieuses. La veille de

chaque RSS, les participants reçoivent un bulletin de synthèse hebdomadaire.

Ce « document de travail », que nous reproduisons ci-contre, à « diffusion restreinte » comme le précise l'en-tête, fait allusion à « un cas de pneumonie d'origine inconnue en Chine ». Évoquant la dépêche de l'AFP selon laquelle 59 personnes ont été contaminées, dont 7 se trouvent dans un état grave, le bulletin précise toutefois qu'« aucune transmission interhumaine n'a été rapportée ». Ce 8 janvier, *Le Parisien* relaie également l'AFP, mentionnant « un mal inconnu dans la ville de Wuhan ». Une universitaire bordelaise s'empresse de transmettre l'article à Geneviève Chêne, la patronne de SPF. « En effet, un vrai mystère... », lui répond cette dernière.

Deux jours plus tard, vendredi 10 janvier, alors que les Chinois ont fini par communiquer le séquençage génétique de ce qui apparaît désormais clairement comme un coronavirus (un type de virus responsable d'infections respiratoires et digestives), le ministère alerte les agences régionales de santé (ARS) via sa messagerie interne ; il est question d'une « pneumopathie d'allure virale ». Les ARS, au nombre de dix-huit, ont pour mission de décliner à l'échelon régional la politique décidée par le ministère de la Santé.

« La prise en charge doit s'accompagner d'un masque »

À cette occasion, le sujet qui va devenir à la fois le cœur et le symbole de la crise est pour la première fois abordé : les masques. « Il est rappelé que la prise en charge en milieu de soins [...] doit s'accompagner de la mise en place d'un masque chirurgical antiprojections chez le patient et que le professionnel de santé doit s'assurer sa protection (masque, lunettes et hygiène des mains) », informe le ministère de la Santé.

Cette alerte, à destination des seules agences régionales de santé, est primordiale : dès le 10 janvier, donc, les masques sont évoqués comme une solution de protection efficace, voire indispensable, contre les virus. Certes, « en milieu de soins », pas en population générale, est-il précisé à cette date, mais tout de même, l'efficacité de telles protections n'est pas discutée.

Le même jour, SPF organise sa première réunion interne. Il faut faire le point. L'agence publie une première « définition de cas » – terminologie scientifique avec des critères cliniques – permettant de repérer les porteurs du virus : « Tout patient présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë. »

Le lendemain, samedi 11 janvier, Buzyn alerte Philippe et Macron, dans deux SMS distincts. Le premier, à 11 h 58, est adressé au Premier ministre :

— Bonjour Édouard. Je me permets de t'alerter sur une épidémie à Wuhan en Chine qui sévit depuis quinze jours et vient de faire un premier mort. Il s'agit d'un virus de la famille des coronavirus (responsables de célèbres épidémies...) Pour l'instant il n'y a pas de transmission interhumaine évidente. Je suis cela de très près.

— OK merci...

Puis un second texto, pour le Président cette fois :

— Monsieur le PR, petite information qui n'est pas encore dans les médias mais peut monter. Une épidémie nouvelle sévit en Chine depuis quinze jours. Tout semble provenir d'un marché aux poissons de Wuhan...

— Merci chère Agnès, avec mon amitié.

« L'intuition que ce qui apparaît pourrait être grave, elle l'a très tôt, admet avec le recul Édouard Philippe à propos d'Agnès Buzyn. Et cette intuition est très juste. Mais c'est une intuition au début. » À ses yeux, il manque trop d'éléments factuels. Une chose est sûre, la ministre de la Santé a effectué son travail d'alerte. Elle peut sereinement penser aux élections municipales à venir. La perspective d'être élue chemine, en effet, dans son esprit, et elle envisage de se présenter dans le 15^e arrondissement de Paris.

« Si tu candidates dans le 15, tu peux compter sur moi. J'y habite et peux t'aider autant que de besoin », lui écrit Jérôme Salomon, le 13 janvier. « Rien n'est fait », tempère la ministre. Comme souvent, elle doute, hésite. D'un côté, elle meurt d'envie d'y aller, d'un autre côté – on n'ose écrire « en même temps » –, quitter le ministère de la Santé alors qu'une redoutable épidémie semble se profiler... Sans compter la crise de l'hôpital et la loi de bioéthique, deux sujets qui la mobilisent depuis un moment. Délicat.

Mais la politique, c'est une autre forme de virus, particulièrement contagieux ; Agnès Buzyn, à son tour, va être contaminée.

Pour l'instant, elle incube.

Chapitre 3

Une ministre rassurante... mais pas rassurée

Enfin, de l'action.

Le 14 janvier 2020, soit deux semaines après les premières alertes, les autorités sanitaires françaises, qui commencent à prendre la mesure du danger, décident de passer la surmultipliée.

Mais avec un léger bémol en termes d'organisation.

Elles disposent certes d'un plan de pandémie grippale, une sorte de programme recensant les actions à prévoir et la conduite à tenir dans l'hypothèse où un virus agressif viendrait à débarquer dans l'Hexagone, mais il ne s'agit pas cette fois d'une grippe à proprement parler. Coup de chance, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) – un organisme qui dépend de Matignon et dont la mission est d'anticiper les crises et de protéger la nation – a justement édité quelques semaines plus tôt, en octobre 2019 précisément, un *Mémento de gestion de crise* (toutes sortes de crises), long de 130 pages. Mais il faut aller à la page 96 pour trouver « l'organisation de la réponse sanitaire », et l'argumentaire est succinct – quelques lignes seulement.

Donc, on improvise assez largement au siège du ministère de la Santé, avenue de Ségur.

Un message d'alerte rapide sanitaire (MARS), utilisé dans les situations d'urgence par la DGS, est adressé à tous les établissements hospitaliers et aux Samu. Il dit ceci : « Au 13/01, 41 cas confirmés à 2019-nCoV ont été rapportés à Wuhan, dont 7 dans un état grave et 1 décès (chez un patient

présentant des comorbidités sévères). Par ailleurs, 1 cas a été confirmé en Thaïlande. Tous les cas ont été hospitalisés et placés en isolement. » Et le bulletin de préciser : « À ce jour, aucune contamination interhumaine ou nosocomiale n'a été décrite, mais des investigations sont en cours à ce sujet. Le réservoir de ce virus n'est pas encore identifié. » Le Centre européen de prévention et de lutte contre la propagation des maladies (ECDC) évalue le risque d'importation dans l'Union européenne comme faible. « Pour la France, est-il écrit, ce risque est majoré par la présence d'une communauté française relativement importante sur place et par la présence d'une ligne directe Wuhan-CDG, mais reste faible compte tenu des mesures de prévention mises en œuvre. »

La liaison aérienne entre Wuhan et la France, via l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, pourrait donc poser une vraie difficulté...

De nouveau, il est question des masques : « Des précautions d'hygiène doivent être mises en place dès la suspicion du cas, que ce soit en cabinet de ville ou en milieu hospitalier. De façon générale, il est rappelé que la prise en charge en milieu de soins (visites, consultations...) d'un patient présentant des signes respiratoires infectieux (en particulier une toux) doit s'accompagner de la mise en place d'un masque chirurgical antiprojections chez le patient et que le professionnel de santé doit assurer sa protection (masque, lunettes et hygiène des mains). »

Le 15 janvier, nouvelle réunion de sécurité sanitaire (RSS), avenue de Ségur ; elle porte en grande partie sur l'épidémie qui couve et le fait que, manifestement, ce virus sait voyager. Pour autant, les liaisons aériennes ne sont pas coupées. Surtout, le gouvernement dédaigne le plan de pandémie grippale qui est pourtant censé être dégainé dès qu'un risque de propagation se manifeste. Mais puisqu'il ne s'agit pas d'une grippe...

Le gouvernement s'apprête de son côté à se réunir pour son séminaire annuel, mais les sujets de discussion, nombreux, ne portent à aucun moment sur la crise émergente. Lors du conseil des ministres précédant le séminaire, le Président a admonesté ses subordonnés : « Quand vous vous déplacez à l'étranger, il faut traiter la communauté française, cela doit être systématique. » Par ailleurs, treize nouveaux préfets sont nommés ce jour-là, l'occasion pour Macron de réciter ses mantras : « Il faut décroïsonner, trouver un vivier, des pépites. On a une trop grande frilosité. » Puis il est question du Brexit. Et le Président se montre acide, alors que les Anglais imposent des rounds de négociations très serrés aux Européens : « Le Brexit

ne peut pas bien se passer pour les Britanniques, tonne-t-il. Ils ont fait le choix de sortir. Si cela se passe bien [*pour eux*], c'est la mort de l'Europe aux prochaines élections. Nous ne sommes pas dans un club de bonne compagnie... »

Arrive donc le séminaire gouvernemental, au cours duquel le Président se lâche encore ; les élections municipales de mars 2020 approchent, tout porte à croire que La République en Marche va subir une raclée. « Il ne faut pas mollir, ni temporiser, assène-t-il. Lisez la presse quotidienne régionale. Il y a beaucoup de malentendus qui s'installent. Les gens ne sont pas bêtes, donc soit on ne les a pas convaincus, soit on a mal fait. Soit éventuellement les deux... Tout le monde doit participer à la bataille de l'opinion. » Il veut occuper ses députés : « Les parlementaires s'ennuient ! On manque d'alliés, donc il faut donner des textes à notre majorité. » Les phrases définitives fusent, de Darmanin à Le Maire : « La région Occitanie n'existe pas, c'est une fédération de départements » ; « Il y a le risque d'être ou les gestionnaires ou les bourgeois, notre socle électoral est trop urbain » ; « On est trop mécaniques, il faut mettre du sentiment, de l'imprévu ». Un florilège de constats pertinents et de belles intentions jamais appliquées... Mais aucune mention, donc, au cours de cette journée, du fléau qui ravage déjà la Chine, alors qu'Édouard Philippe et Agnès Buzyn ont pourtant brièvement échangé à ce sujet neuf jours plus tôt.

« Ce ne sont pas les ministres qui fixent l'ordre du jour », rétorque sèchement Philippe aux juges, a posteriori. Une pierre dans le jardin d'Emmanuel Macron, une de plus... Édouard Philippe n'a pas encore perdu sa barbe, mais déjà pas mal de ses illusions sur celui qui l'a fait sinon roi, du moins Premier ministre.

« Le risque d'introduction en France est faible »

Le 17 janvier en tout cas, on n'en sait guère plus sur cette étrange maladie, comme le confesse Salomon dans un mail adressé à sa ministre : « Ce que l'on ne sait pas : le niveau de transmission interhumaine et donc la possibilité de cas nosocomiaux ; l'existence ou non de cas peu symptomatiques favorisant la transmission non détectée ; la létalité réelle des infections ; la capacité de mutation virale ; la résistance virale aux

éventuels antiviraux disponibles ; les populations cibles de ce virus ; l'origine de ce nouveau coronavirus ; la situation est encore très évolutive et les données partielles et récentes. »

C'est qu'à l'époque l'OMS livre peu, voire pas d'informations ; son patron, Tedros Adhanom Ghebreyesus, minimise clairement la menace... Deux jours plus tard, le 19 janvier, le centre de crise du ministère de la Santé est quand même mis sur pied.

Le lendemain, un troisième mort est annoncé en Chine, le décompte macabre commence. On saura plus tard qu'il est bien en dessous de la réalité. Sur ce point, il aurait été intéressant que les juges puissent investiguer sur le rôle joué par la diplomatie française – ou qu'elle aurait dû jouer – en termes d'alerte.

Ce même 20 janvier, SPF met en place son propre centre opérationnel de crise. Alors qu'elle accompagne à Dunkerque le président de la République, Agnès Buzyn écrit à Jérôme Salomon : « Je voyage avec le PR ce matin. Penses-tu qu'on va mettre des détecteurs de température dans les aéroports dans les prochains jours ? » interroge-t-elle. « Possible, mais peu efficace et complexe », lui répond son DGS.

Le lendemain, 21 janvier, la ministre de la Santé prend la parole publiquement, au cours d'une conférence de presse organisée à la hâte, trois semaines après l'alerte. Calme en apparence, elle s'évertue à rassurer une population qui commence à entendre parler d'un virus inconnu venu d'Asie. « Le risque d'introduction en France est faible mais ne peut pas être exclu, d'autant qu'il y a des lignes aériennes directes, indique-t-elle. Notre système de santé est bien préparé, les établissements de santé ont été informés et des recommandations de prise en charge ont été délivrées. » Voilà pour la parole officielle. Mais au fond d'elle-même, Buzyn est préoccupée. Anxieuse, même. « De ce que j'ai vu, il y a une inquiétude de la part de la ministre et du conseiller en charge » dans ces premiers jours de janvier, se remémore Matthieu Leclercq, collaborateur d'Agnès Buzyn. « Après le 17 janvier 2020, je confirme que tant la ministre que moi-même étions inquiets », se souvient le conseiller en question, le Dr Émery. Du coup, Salomon s'enquiert, pour la première fois, de l'état des stocks de masques et autres équipements de protection.

On ne sait jamais...

C'est que le 22 janvier, une patiente chinoise originaire de Wuhan est hospitalisée à l'hôpital Bichat, à Paris. Elle souffre d'une forte fièvre.

Avenue de Ségur, la température monte aussi. « C'est exponentiel, non ? » s'inquiète Buzyn. Fausse alerte : apparemment, la touriste venue de Chine souffre d'une autre affection. Ouf... Malgré tout, il est temps de déployer des dispositifs pour prendre la température des passagers dans les aéroports. « Il faut s'assurer que nous avons des détecteurs... pas gagné », s'irrite Salomon. « Je sais, on a raison scientifiquement, mais on aura tort politiquement », lui répond Buzyn. Un tel arsenal a été mis en place pour le virus Ebola, en 2014, mais dans le cas présent, l'amplitude est bien plus large (au moins trois vols directs hebdomadaires entre Wuhan et Paris), et surtout le matériel manque. « Peut-être prendre les devants et dire pourquoi on ne le fera jamais », préconise d'ailleurs Buzyn.

Quoi qu'il en soit, avenue de Ségur, on s'organise : Jérôme Salomon décrète le passage du Corruss, le fameux Centre de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales, en alerte de phase 2, dite renforcée.

Le 23 janvier, la ministre de la Santé s'impatiente. Tout est trop lent, trop lourd. Il y a tellement d'instances, de structures, de textes et de personnes impliqués... « Bonjour Édouard, écrit-elle au Premier ministre. Puis-je te parler un instant de la gestion de crise du coronavirus ? J'ai besoin qu'on nous voie à l'œuvre sans attendre une décision de l'OMS et surtout que les douanes, la police, ne se mettent pas à porter des masques dans leur coin [...]. Il faut une coordination. » Le même jour, l'OMS s'est résolue à ne pas lancer immédiatement le processus d'alerte internationale, ce que l'organisation appelle, dans son jargon, l'USPPI (urgence de santé publique de portée internationale). Dommage, cela aurait pu mobiliser les exécutifs de tous les pays. La gestion de la pandémie par l'OMS, tout particulièrement à ses débuts, a depuis fait l'objet de vives critiques. Manque de réactivité, sous-estimation du danger, influence de la Chine... L'organisation internationale et son patron, Tedros Adhanom Ghebreyesus, en ont pris pour leur grade.

« Le 23 janvier, on est déjà en "Task Force Covid-19" et c'est la première fois qu'est faite, par l'Inserm, une analyse du risque d'importation en Europe », se souvient, de son côté, Jérôme Salomon.

Qui reçoit le jour même une très mauvaise nouvelle.

« Ça évite le mot crise, c'est plus soft »

Dans un courriel, Lionel de Moissy, le pharmacien responsable des stocks d'équipements de protection, lui communique un chiffre préoccupant : il ne reste plus que 65,9 millions de masques chirurgicaux à disposition, à la plateforme de Marolles, gérée par SPF, dans le département de la Marne. C'est un chiffre dérisoire, il devrait y en avoir au moins dix fois plus... À une interlocutrice qui lui demande confirmation sur le passage en « alerte renforcée », la directrice Alerte et Crise de SPF, Nicole Pelletier, lui répond par l'affirmative. Avec cette petite explication de texte : « Ça évite le mot crise, c'est plus soft... »

Surtout, ne pas affoler la population.

Le vendredi 24 janvier, le ministère de la Santé se déploie tout de même médiatiquement. Car l'inquiétude gagne, sournoisement. La population française commence à être sensibilisée. Et le sujet des masques s'invite dans les discussions.

Invité sur RMC, Salomon se veut rassurant. Y compris auprès de sa ministre. En sortant des studios de la radio, il débrieife son interview auprès de Buzyn, par SMS :

- Pas d'inquiétude sur les masques. 65 millions adultes et 33 millions pédiatriques disponibles. Je viens de passer avec Bourdin.
- OK tu as dû être excellent comme d'habitude.
- J'espère...

Salomon conclut l'échange par cette remarque, tout sauf anodine : « Il faut que je te protège et serve de fusible si nécessaire ! »

De « fusible » ? Tiens donc...